



HAL
open science

Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs

Alain Blogowski, Philippe Boyer

► **To cite this version:**

Alain Blogowski, Philippe Boyer. Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs. *Economie Rurale*, 1994, 10.3406/ecoru.1994.4627 . hal-02964267

HAL Id: hal-02964267

<https://hal.science/hal-02964267>

Submitted on 12 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs

M. Alain Blogowski, Mr Philippe Boyer

Citer ce document / Cite this document :

Blogowski Alain, Boyer Philippe. Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 124-130;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4627>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4627

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The effects of c.a.p. reform on farmer's incomes

In France, the CAP reform will involve an average increase of Gross Operating Surplus equal to 1.7 per cent from 1991 to 1996, and 3 per cent for the Net Income. Direct subsidies will increase to 34 milliards of Francs and reach about 38 per cent of the Gross Operating Surplus. The farm specialisations differ in the growth of the direct subsidies share in the Gross Operating Surplus from 1991 to 1996 : 4 p.c. to 85 p.c. for cereal-specialised farming, 40 p.c. to 71 p.c. for bovine-meat breeding. The distribution of the incomes will become narrower because of the diminution of cereal farms incomes (-19 p.c.) and the increase of cattle farm incomes (from 9 p.c. to 18 p.c, according to specialisation).

Résumé

Les changements introduits dans le mode de gestion des prix et des revenus agricoles dans la Communauté conduiraient en 1996 (réforme accomplie) à une augmentation moyenne de 1,7% de l'Excédent Brut d'Exploitation (par rapport à l'année 1991). Les aides directes augmenteraient de 34 milliards de francs et représenteraient en période de pleine application de la réforme près de 38 % de l'Excédent Brut d'Exploitation de la branche, contre 10 % en 1991. On constate en outre :

- un fort accroissement du poids des aides directes dans la formation du revenu : de 1991 à 1996, elles passent de 4 % à 85 % de l'EBE pour l'OTEX "céréales" et de 40 à 71 % pour la viande bovine;
- un resserrement de l'éventail des revenus, lié à la baisse des revenus céréaliers (- 19%), et à l'amélioration de la situation des exploitations d'élevage (de + 9% à + 18% selon les orientations considérées).

LES EFFETS DIFFERENCIES DE LA REFORME DE LA PAC SUR LES REVENUS DES AGRICULTEURS

Alain BLOGOWSKI, Philippe BOYER

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Affaires Financières et Economiques, SDEPE, Bureau Evaluation et Prospective

Résumé :

Les changements introduits dans le mode de gestion des prix et des revenus agricoles dans la Communauté conduiraient en 1996 (réforme accomplie) à une augmentation moyenne de 1,7% de l'Excédent Brut d'Exploitation (par rapport à l'année 1991). Les aides directes augmenteraient de 34 milliards de francs et représenteraient en période de pleine application de la réforme près de 38 % de l'Excédent Brut d'Exploitation de la branche, contre 10 % en 1991. On constate en outre :

- un fort accroissement du poids des aides directes dans la formation du revenu : de 1991 à 1996, elles passent de 4 % à 85 % de l'EBE pour l'OTEX "céréales" et de 40 à 71 % pour la viande bovine;
- un resserrement de l'éventail des revenus, lié à la baisse des revenus céréaliers (- 19%), et à l'amélioration de la situation des exploitations d'élevage (de + 9% à + 18% selon les orientations considérées).

THE EFFECTS OF C.A.P. REFORM ON FARMER'S INCOMES

Summary :

In France, the CAP reform will involve an average increase of Gross Operating Surplus equal to 1.7 per cent from 1991 to 1996, and 3 per cent for the Net Income. Direct subsidies will increase to 34 milliards of Francs and reach about 38 per cent of the Gross Operating Surplus. The farm specialisations differ in the growth of the direct subsidies share in the Gross Operating Surplus from 1991 to 1996 : 4 p.c. to 85 p.c. for cereal-specialised farming, 40 p.c. to 71 p.c. for bovine-meat breeding. The distribution of the incomes will become narrower because of the diminution of cereal farms incomes (-19 p.c.) and the increase of cattle farm incomes (from 9 p.c. to 18 p.c., according to specialisation).

La réforme de la Politique Agricole Commune adoptée le 21 mai 1992 a fait l'objet de multiples publications visant à en expliciter les modalités d'application et à en estimer les conséquences.

Les travaux les plus récents visent notamment à évaluer les effets des différentes mesures sur le revenu, d'une part dans une perspective macro-économique (laquelle s'intéresse également aux effets sur l'équilibre offre-demande et sur les dépenses budgétaires), d'autre part à l'échelle micro-économique (revenu des exploitations). Toutefois, cette dernière approche ne recouvre encore que des études de systèmes de production géographiquement circonscrits, ou des analyses de cas-types, souvent davantage illustratifs d'une thèse que véritablement représentatifs.

Il nous a donc paru nécessaire de conduire une étude micro-économique à caractère exhaustif (ensemble des régions et des orientations de production) pour analyser les effets différenciés de

la réforme sur le revenu des agriculteurs, identifier les exploitations dont la pérennité, ou la reproductibilité, pourrait être compromise et évaluer le degré de dépendance des résultats économiques au montant et à la nature des aides.

Pour répondre à ces différents objectifs nous avons utilisé les données du RICA relatives à l'exercice 1991 auxquelles nous appliquons, sans modification des structures existantes, les variations de prix et les montants d'aides compensatoires prévus à l'échéance 1996. Il n'est donc actuellement fait aucune hypothèse d'adaptation des exploitations aux nouveaux dispositifs. Toutefois, dans la dernière partie de cette note, nous présenterons brièvement les premiers résultats obtenus suite à l'introduction de quelques scénarios simples d'adaptation.

Les données qui figurent ci-après sont à considérer comme des ordres de grandeur, et non comme des prévisions.

I. LES EFFETS GLOBAUX DE LA REFORME SUR LE REVENU AGRICOLE

Les conséquences des mesures communautaires et du plan national d'accompagnement sont simulées pour chaque exploitation du RICA. Un programme de calcul détermine les effets de chaque mesure sur les différents postes comptables, à l'exception de ceux non directement modifiés par la nouvelle réglementation¹. S'agissant d'une approche statique (atemporelle), il n'est fait aucune hypothèse monétaire (inflation) ou démographique (diminution du nombre d'exploitations).

Les effets "mécaniques" de la réforme de la P.A.C. conduiraient en 1996 (réforme accomplie), à une augmentation moyenne du revenu de 3700 francs par exploitation. Cette variation représente une hausse de 1,7% de l'Excédent Brut d'Exploitation (par rapport à l'année 1991), et de 3% du Résultat Courant Avant Impôts².

Ce résultat peut se décomposer, sommairement, de la façon suivante :

Budget partiel (millions de Francs)³

Baisse de produits		-42 200	
	dont prod. végét.		-35 200
	dont prod. anim.		-7 000
Economie de charges		10 100	
	dont aliments		1 600
	dt charg. cultur.		4 100
	dt taxes coresp.		3 300
	dont TFNB		1 100
Solde hors aides directes		-32 200	
Subventions supprimées		-700	
Subv. noua. ou en augm.		34 800	

VARIATION DE REVENU :
+ 2 milliards de francs

Détail des aides nouvelles et des revalorisations (millions de Francs) :

Aides au gel des terres	4 300
Aides au maïs fourrage	3 600
Autres aides aux grandes cultures	22 000
Sous-total	29 900

Aides animales communautaires	3 900
Indemnités compensatrices de handicaps	200
Primes à l'herbe	900
Sous-total	5 000

¹ Prix et volumes des productions hors OCM et par conséquent, valeurs de leurs intrants spécifiques.

² L'écart entre ces estimations et celles présentées lors de la session de la SFER est essentiellement lié à la revalorisation de l'aide au gel des terres.

³ Valeurs arrondies.

Le revenu augmenterait donc de 2 milliards de francs et les aides directes de 34 milliards. En conséquence, ces dernières représenteraient, en fin de période, 38% de l'Excédent Brut d'Exploitation, contre 10% en 1991. Ramenée au résultat courant, cette proportion passerait de 18 à 69%.

Les mesures nationales du plan d'accompagnement s'élèveraient à 2,2 milliards pour l'exercice 1996. En l'absence de telles mesures, l'évolution de l'EBE aurait donc été légèrement négative.

Les pertes de recettes liées à la baisse des prix du lait et de la viande bovine seraient plus que compensées par l'augmentation des aides animales et par les primes au maïs fourrage. Il n'en est, par contre, pas de même pour les baisses de recettes végétales qui restent supérieures aux compensations directes et aux économies réalisées sur les charges culturales.

II. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE PRODUCTION - FRANCE ENTIERE

La hausse de 1,7% de l'EBE moyen masque, en fait, de profondes disparités. Ainsi, alors que le revenu des céréaliers baisserait d'environ 19%, celui des éleveurs augmenterait de 9% pour les exploitations laitières, et de 18% pour celles spécialisées dans la production de "bovins élevage et viande".

II.1 Les grandes cultures

Les pertes de revenu sont plus prononcées pour les exploitations spécialisées en céréales (-19%) que pour les exploitations plus diversifiées (oléagineux, betteraves,...), où l'EBE ne diminuerait "que" de 9%. Le revenu moyen de ces exploitations resterait toutefois élevé : 200 000 francs pour les céréaliers et 250 000 francs pour l'orientation "céréales et autres grandes cultures". Les économies "mécaniques" réalisées sur les charges variables compensent environ 10% des pertes de recettes.

II.2 Les élevages bovins

1. Bovins lait

Les primes à l'élevage (5700 francs en moyenne par exploitation)⁴ sont inférieures à la perte de produit animal (19 700 F). Toutefois, les aides au maïs fourrage (15 300 F), au gel et aux autres cultures (12 600 F) assurent un solde positif qui permet au revenu d'enregistrer une progression de 9%. Les mesures nationales participent pour 28% à l'augmentation du revenu.

Aides aux cultures (hors maïs fourrage)	11 500 F
Aides au maïs fourrage	5 600 F
Augmentation des primes animales communautaires	34 000 F
Augmentation des autres primes (ISM, prime à l'herbe)	6 500 F

⁴ Y compris la "prime à l'herbe" et les indemnités compensatrices de handicaps naturels.

2. Bovins viande

L'OTEX 42 enregistre la plus forte progression de revenu (18%). Ces exploitations bénéficient de l'ensemble des mesures prévues par la réforme :

Les mesures nationales contribuent pour 34% à l'augmentation de l'E.B.E.. Toutefois, malgré cette très forte hausse, l'E.B.E. moyen des éleveurs de viande bovine resterait en 1996 inférieur de 40% à celui des exploitations orientées vers la production de céréales et d'autres grandes cultures.

3. Bovins mixte (lait et viande)

En hausse de 12%, l'EBE de ces exploitations bénéficie, comme précédemment, de l'ensemble des mesures prévues par la réforme. Les pertes de recettes animales ne sont pas intégralement compensées par les aides prévues à cet effet. Toutefois, les 16 000 francs, en moyenne par exploitation, liés à l'indemnisation du maïs fourrage concourent à la progression substantielle du revenu de ces éleveurs. Les mesures nationales représentent 19% de ce gain.

II.3 Ovins et autres herbivores

Le revenu de ces exploitations progresse en moyenne de 17% grâce à : des aides directes aux cultures trois fois plus élevées que les pertes de recettes (faibles rendements et indemnisation des céréales intraconsommées) ; des aides aux productions animales qui compensent en grande partie les pertes occasionnées par la baisse des prix, et d'importantes subventions liées au plan d'accompagnement (9 200 F. en moyenne par exploitation, soit 37% du supplément de revenu).

II.4 Aides directes et revenus

* Les exploitations de "grandes cultures", qui constituent 20% des exploitations agricoles du champ d'observation percevraient, en 1996, 40% du total des subventions d'exploitation. Malgré ces 18 milliards d'aides, leur revenu baisserait notablement et la part des aides directes dans la composition de leur résultat oscillerait entre 67 et 85% selon leur degré de spécialisation céréalière.

	Céréales	Aut. gdes cultures	Lait	Bovins viande	Ovins	Polyc.-élev. (otex 81)	Toutes otex
EBE 1991 F par expl.	253000	273000	179000	129000	149000	192000	224000
EBE 1996 F par expl.	205000	247000	194000	153000	174000	205000	227000
Ecart 1991-1996 F par expl. en %	-48000 -19	-26000 -9	15000 9	24000 18	25000 17	13000 7	3000 2
Nombre d'expl. % du total	5	15	21	9	5	10	100
Aides directes F par expl. 1991	9200	14900	17500	51800	81600	24300	22400
1996	173800	164700	51000	109000	125800	115900	87200
Total aides directes M F 1991	267	1202	1895	2419	2198	1316	11823
1996	5035	13296	5514	5095	3391	6266	45953
Aides directes/EBE en % 1991	4	6	10	40	55	13	10
1996	85	67	26	71	72	57	38

* Les exploitations laitières recevraient un peu plus de 5 milliards d'aides directes (soit 12% du total pour 20% des agriculteurs). Ces aides ne représenteraient toutefois que 26% du revenu (contre 10% en 1991).

* Les éleveurs de viande bovine, ou ovine, seraient destinataires de 8,5 milliards d'aides directes (18% des aides, pour 14% des agriculteurs). Déjà très dépendants de ces recettes, ces agriculteurs verraient cette dépendance s'accroître d'ici 1996.

* Enfin, pour les exploitations de polyculture-élevage, les aides s'élèveraient à 6 milliards et constitueraient plus de la moitié du revenu.

Tous ces calculs sont fondés sur l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) comme critère de revenu. Le poids des aides dans le résultat courant, ou dans le revenu disponible, serait en conséquence très nettement supérieur.

III. ASPECTS REGIONAUX

Les cartes ci-après représentent la variation relative de l'EBE moyen de 1991 à 1996 dans les sous-ensembles régionaux relevant d'une même catégorie de handicaps géographiques (montagne, autres zones défavorisées, zones de plaine).

III.1 Les régions de "grandes cultures"

En grande culture céréalière (OTEX 11), certaines régions présentent une baisse relative de revenu (EBE) moins marquée que celle constatée globalement pour cette orientation. Certains éléments d'explications peuvent être avancés pour rendre compte de cette disparité :

- l'impact du gel des terres est atténué dans certaines régions du fait de la présence de petits producteurs, exemptés de cette mesure ;

- la différence positive entre rendement de référence, assiette des aides, et rendement réel des

exploitations de l'échantillon varie selon les régions et détermine des compensations plus ou moins élevées des pertes.

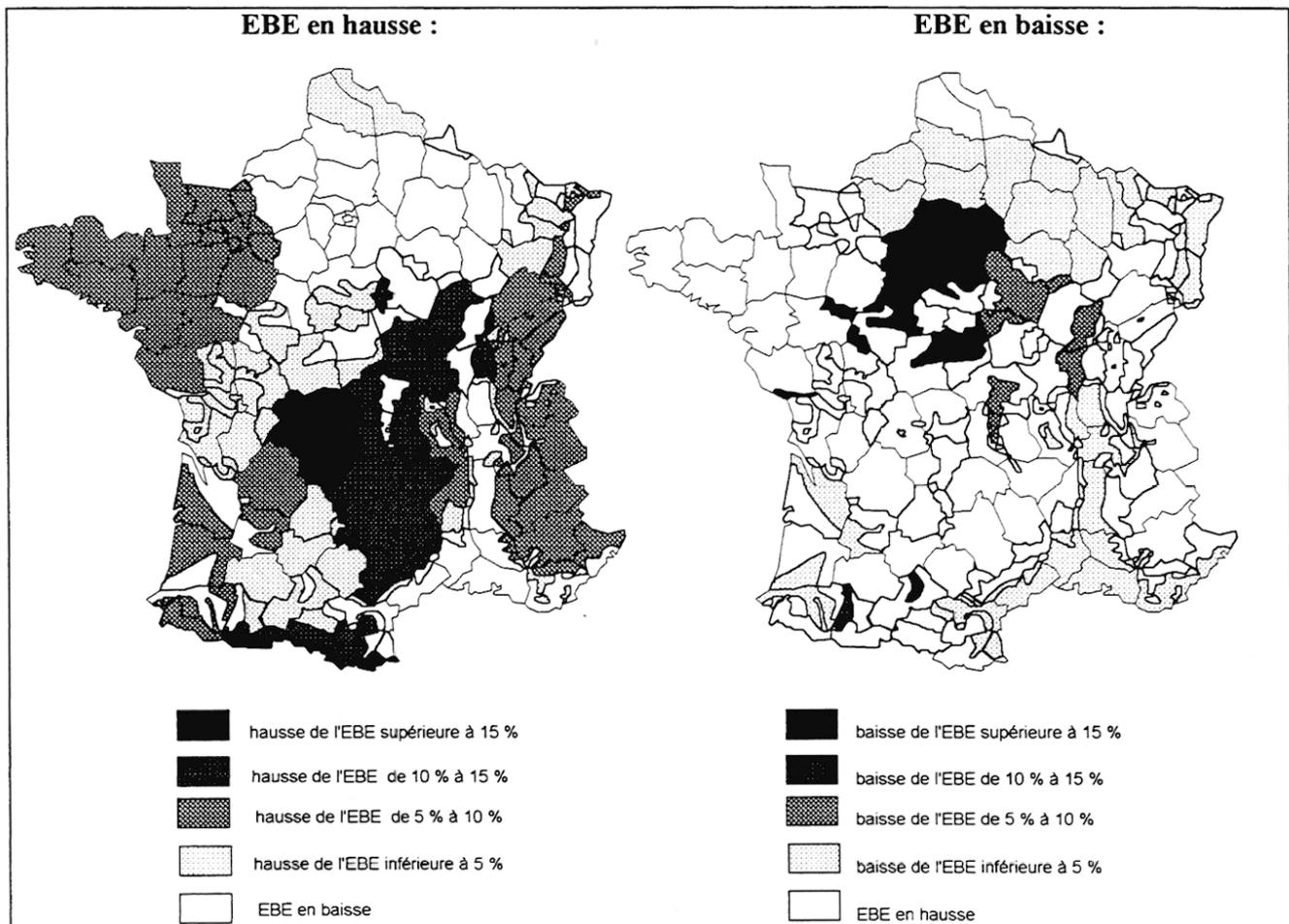
L'impact négatif de la réforme est moins marqué dans les orientations d'autres grandes cultures (OTEX 12) qu'en céréaliculture spécialisée (OTEX 11) grâce à la présence de cultures "hors PAC" (betteraves, pommes de terre, ...) qui amortissent les baisses de recettes enregistrées par ces exploitations.

III.2 Les bassins laitiers

Les effets de la réforme sur les exploitations laitières présentent certaines constantes à travers les régions: compensation assurée par les aides

culturelles et notamment celles accordées au maïs fourrage, assez faible dispersion de l'amélioration de l'EBE autour d'une moyenne nationale de 9%. Une différenciation régionale se dessine toutefois entre bassins intensifs et bassins herbagers, élevages de plaine et élevages montagnards.

Selon les cas, les compensations proviennent des aides aux cultures, dont le maïs fourrage, ou des aides afférentes aux situations plus extensives : revalorisation des indemnités de handicaps, prime à l'herbe. Les aides spécifiquement accessibles aux exploitations laitières herbagères apparaissent essentielles pour atténuer l'important avantage relatif obtenu par les élevages laitiers bénéficiant des primes au maïs fourrage.



III.3 Les bassins allaitants

Les éleveurs des grands bassins allaitants traditionnels bénéficient de hausses de revenu comparables (17 à 25%), sous l'effet des mécanismes induits par le caractère extensif de ces élevages: surpries d'extensivité, prime à l'herbe, revalorisation des indemnités de handicaps.

Les avantages relatifs des situations extensives et herbagères ne jouent pas dans les élevages des zones plus favorisées, pratiquant l'engraissement, et, bien que bénéficiaires des aides aux cultures

intraconsommées, ceux-ci enregistrent des progressions de revenu moins importantes (+ 2% en Bretagne), sous l'effet des plafonds de chargement.

III.4 Les régions ovines

Dans toutes les régions où l'OTEX 44 est notablement représentée, cette orientation connaît une forte progression de revenu (14 à 23%). Dans la population étudiée, ces élevages sont situés surtout dans des zones défavorisées ou d'altitude, d'où la part importante prise dans la compensation

de leurs pertes par les aides caractéristiques de ces régions: prime à l'herbe, indemnités de handicaps, complément "monde rural" à la prime ovine.

III.5. Incidences régionales du plan d'accompagnement

Le plan national d'accompagnement est déterminant dans l'augmentation du revenu constatée en Rhône-Alpes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charente, où ces mesures représentent plus de 80% de la progression de l'EBE.

Dans ces régions, où dominent les productions végétales dont les pertes sont sous-compensées, l'EBE aurait progressé plus faiblement, voire régressé (Rhône-Alpes) en l'absence du plan d'accompagnement. En Franche-Comté, où domine la production laitière à l'herbe, le plan d'accompagnement est essentiel à la progression du revenu moyen. Il y contribue pour 80%. En Auvergne et Limousin, ce pourcentage atteint respectivement 60% et 40%.

Variation relative de l'EBE par région et par OTEX :

	Céréales		Bovins			Ovins caprins aut. herbiv.	Polyculture	Grandes cultures herbivores	Toutes OTEX
	Céréales	aut. gdes cultures	lait	viande	lait viande				
Ile de France	-22	-16							-15
Champagne Ardennes	-5	-12	12		14		-7	-12	-3
Picardie	-4	-7	10					5	-3
Haute-Normandie		-12	10		6			3	-2
Centre	-27	-11	6	18		23	9	11	-11
Basse-Normandie		-22	8	21	14			5	6
Bourgogne	-11	-8		25		22		8	5
Nord-Pas-de-Calais		-2	8				-1	9	4
Lorraine		-12	8		6			2	1
Alsace	-17	-6	9						-1
Franche-Comté		-6	8		7			5	7
Pays de la Loire		-18	10	14	13	19	-1	9	6
Bretagne		1	9	2	10			5	6
Poitou-Charentes	-23	-8	8	16		17	-1	11	2
Aquitaine	-5	-5	8			11	6	5	2
Midi-Pyrénées	-22	-6	8	22		17	-7	11	5
Limousin			9	17	33	22			16
Rhône-Alpes	-26	-16	6	18	6	23	-2	-2	2
Auvergne		-17	9	21	21	14		9	12
Languedoc-Roussillon		-19	11	24		21	-10		1
Provence-Alpes-C. A.		-24				15	5		0
Corse						21			8
Total France	-19	-9	9	18	12	17	-1	7	2

IV. LA DISPERSION DES RESULTATS

L'excédent brut d'exploitation augmenterait de plus de 2% pour près de 90 des éleveurs, alors que cette progression n'est enregistrée que pour deux tiers

des exploitations mixtes ("grandes cultures et herbivores"). A l'opposé 87% des céréaliers et 61% des exploitations orientées vers les "céréales et autres grandes cultures" verraient, toutes choses égales par ailleurs, leurs revenus baisser.

Distribution des exploitations (%) selon la variation relative de l'EBE :

Orientations (OTEX)	Total	EBE en baisse			EBE stable -2 à +2 %	EBE en hausse			Total
		< -25%	-25 à -10%	-10 à -2%		+2 à +10%	+10 à +25%	> +25%	
Céréales	77	25	35	17	5	6	4	7	17
Céréales et autres grandes cultures	61	10	29	22	12	10	7	9	26
Bovins lait	3	0	0	3	10	44	34	10	88
Bovins élevage et viande	5	0	3	2	4	16	40	35	91
Bovins lait, élevage et viande	6	0	0	6	8	27	35	24	86
Ovins, caprins et autres herbivores	3	0	0	3	6	17	39	35	91
Polyculture	38	5	14	19	19	17	10	15	42
Grandes cultures et herbivores	19	2	6	11	12	24	22	22	68
TOUTES ORIENTATIONS	21	4	8	9	21	24	20	14	58

L'excédent brut diminuerait de plus de 25% pour un quart des exploitations céréalieres, et cette baisse serait comprise entre 10 et 25% pour 35%

d'entre elles. Pour les autres exploitations de grandes cultures ces proportions seraient, respectivement, de 10 et 29%.

Les baisses de revenu seraient donc particulièrement prononcées (plus de 25% de l'EBE) pour 4% des exploitations agricoles "professionnelles", soit 20000 entreprises. Parmi celles-ci 75% sont principalement orientées vers la production de céréales et d'autres "grandes cultures". La nécessité d'adapter rapidement leurs comportements économiques et techniques est donc particulièrement pressante pour ces agriculteurs.

V. SENSIBILITE DU REVENU A CERTAINES HYPOTHESES D'ADAPTATION

En complément de l'approche précédemment développée il nous a semblé nécessaire de présenter les premiers résultats obtenus en introduisant certaines modifications (de manière exogène) pour les exploitations dont les revenus seraient les plus durement touchés par la réforme.

V.1. Les hypothèses retenues

Confrontés à une baisse de revenu importante, quelles seront les adaptations mises en oeuvre par les agriculteurs ? Les hypothèses sont à l'heure actuelle nombreuses. Pour ne citer que les principales mentionnons : l'agrandissement ; la diminution des investissements grâce à un accroissement de l'utilisation de matériel en commun ; les économies de charges variables ; les augmentations de rendement ; une modification des assolements ; etc... L'outil utilisé pour traduire ces modifications (PECARI)⁵ n'étant pas un "modèle" dynamique les hypothèses utilisables sont, par nature, simplificatrices et partielles. Nous en avons retenu trois, à savoir :

- substitution du blé dur par du blé tendre dans les régions où n'existe plus d'aide spécifique au blé dur (S1)⁶ ;

- diminution de 10% des charges variables affectées à la S.C.O.P.⁷, toutes choses égales par ailleurs (S2) ;

- augmentation de 10% des rendements en céréales, oléagineux et protéagineux, toutes choses égales par ailleurs (S3).

A cette étape du travail nous avons limité nos investigations aux seules exploitations spécialisées en production céréalière.

V.2. Une marge réelle, mais limitée

Pour les producteurs spécialisés dans la culture de céréales (OTEX 11) la baisse de revenu s'élèverait à 47800 francs, en moyenne par exploitation. Une baisse de 10% des charges variables affectées à la SCOP leur assurerait un supplément de revenu de

14 100 F. Par contre une augmentation, dans les mêmes proportions, des rendements leur procurerait un avantage estimé à 27 900 F. Enfin, l'abandon du blé dur au profit du blé tendre permettrait d'augmenter le revenu de 7 100 F.

Variations de revenu selon différents scénarios - Exploitations céréalières (otex 11) - Francs par exploitation :

REGION	EBE 1991	variation 91-96	Supplément de revenu par scénario		
			S.1	S.2	S.3
Ile de France	370 500	-79 300	2 500	20 300	43 100
Champagne-Ard.	223 200	-4 800	..	15 300	26 400
Picardie	256 000	-8 900	..	21 400	35 300
Centre	344 600	-93 400	22 700	17 800	36 500
Bourgogne	289 000	-31 400	..	15 900	31 400
Alsace	295 700	-49 600	..	15 100	31 000
Poitou-Charentes	200 000	-44 700	4 000	12 500	23 600
Aquitaine	206 200	-9 500	..	9 000	18 200
Midi-Pyrénées	147 000	-27 000	..	9 400	18 200
Rhône-Alpes	160 500	-38 100	..	9 100	16 200
France entière	252 900	-47 800	7 100	14 100	27 900

Si l'on admet que les deux dernières hypothèses (S2 et S3) correspondent à une "résorption des inefficacités techniques" (E.Boutitie, D.Vermersch, 1993), il serait donc possible, pour ces exploitations, de réduire notablement leurs pertes de revenu. Ainsi, combinée à la substitution blé dur/blé tendre (déjà réalisée dans les emblavements de la campagne 1992-93), une progression des rendements de 10% à charges variables inchangées (effets du progrès génétique, par exemple) permettrait de stabiliser la baisse de revenu à environ un quart de celle observée précédemment. Une réduction des charges de 20% à rendements constants (suppression de certaines interventions phytosanitaires à caractère d'assurance contre le risque, par exemple) serait nécessaire pour parvenir à des résultats similaires.

Les résultats présentés ci-dessous permettent d'estimer les gains réalisables selon diverses autres hypothèses d'évolution des rendements et/ou des charges.

Sensibilité du revenu aux gains de productivité - Exploitations céréalières (OTEX 11) - Suppléments de revenu en Francs par exploitation :

Baisse des charges variables de :	Augmentation des rendements de :					
	0%	2%	4%	6%	8%	10%
0%	..	5 600	11 200	16 800	22 400	28 000
2%	2 800	8 400	14 000	19 600	25 200	30 800
4%	5 600	11 200	16 800	22 400	28 000	33 600
6%	8 400	14 000	19 600	25 200	30 800	36 400
8%	1 200	16 800	22 400	28 000	33 600	39 200
10%	14 000	19 600	25 200	30 800	36 400	42 000

V.3. De fortes différences régionales

Une augmentation de 10% des rendements, toutes choses égales par ailleurs, permettrait à quatre régions de compenser intégralement les effets du gel des terres et de la baisse des prix des produits.

⁵ Programme d'Evaluation des Conséquences de la réforme A partir du Rlca.

⁶ Substitution effectivement constatée dans les assolement 1993-1994 au nord de la Loire.

⁷ Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux.

Il s'agit de : Champagne-Ardenne, Picardie, Bourgogne et Aquitaine.

Pour les deux régions les plus touchées (Ile de France et Centre) la croissance de la production représenterait entre 39% (Centre) et 54% (Ile de France) des pertes occasionnées par la réforme. En cumulant les effets précédemment mentionnés et un changement d'assolement (substitution du blé dur par du blé tendre) on parvient ainsi à un gain de près de 60 000 F. par exploitation dans la région Centre, et de 46 000 F. en Ile de France. Ce serait donc 60% des pertes de recettes qui pourraient être compensées dans ces deux régions.

Pour les exploitations les plus performantes, les solutions étudiées ne permettent donc pas de retrouver des niveaux de revenu identiques à ceux obtenus avant la mise en oeuvre de la réforme de la PAC. Toutefois ces revenus restent élevés pour les exploitations du Centre et de l'Ile de France, l'accroissement de surface reste une solution financièrement envisageable. Il n'en sera probablement pas de même dans les régions où les revenus étaient déjà modestes.

CONCLUSION

Les nouveaux dispositifs communautaires ne remettent pas fondamentalement en cause la hiérarchie des revenus.

La substitution -partielle- du soutien des prix par un système de compensations directes rend désor-

mais plus transparent le mécanisme des aides à l'agriculture. De plus, l'augmentation de près de 35 milliards de francs des aides directes risque, si les économies réalisées sur les restitutions à l'exportation ne sont pas à la hauteur des résultats escomptés, d'entraîner un accroissement important des dépenses consacrées au secteur agricole. Ceci pourrait réactiver le débat social sur la finalité des aides (effet redistributif, prise en compte de l'environnement et de l'aménagement de l'espace, ...).

Le semi-découplage entre les aides directes servies et les niveaux individuels de production a pour effet d'octroyer de meilleures compensations aux exploitations dont les productivités apparentes (de l'hectare ou du cheptel) les plus faibles. Ce mécanisme ne condamne pas nécessairement la recherche, sous certaines formes, de gains de productivité.

Un autre aspect "dynamique", non pris en compte dans ces simulations, est celui des concurrences inter régionales qui pourront être induites par la réforme pour certaines productions : ainsi, l'avantage immédiat dont bénéficient les formes "extensives" de production de viande pourrait être remis en cause par la baisse du coût de l'alimentation dans les productions intensives ou hors-sol, de même, des spécialisations régionales non directement concernées par la réforme (cultures légumières) pourraient pâtir des adaptations d'assolement de certaines régions céréalières.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

E. BOUTTIE, D. VERMERSCH (1993) - L'évolution des rendements céréaliers : les difficultés de la maîtrise de l'offre. *INRA-Sciences Sociales*, n°1 - janvier.

J.P. BUTAULT, B. DESBROSSES, WAVRESKY (1993) - Situation économique des éleveurs bovins et réforme de la PAC. *SFER* - session de printemps. 13-14 mai.

R. CARLES, CHITRIT, G. MILLET (1993) - Marges et coût de production du blé tendre et de quelques autres produits de grande culture. Estimation des effets de la nouvelle PAC. *SFER* - session de printemps. 13-14 mai.

F. COLSON, D. ESARMENIEN (1993) - La réforme de la PAC et les producteurs de viande bovine : effets sur la répartition des aides publiques, conséquences sur les

revenus, stratégies d'adaptation possibles. *SFER* - session de printemps. 13-14 mai.

M. DESRIERS, B. PERREL, J.P. STRAUSS (1993) - Des aides plus favorables à l'élevage qu'aux grandes cultures. *AGRESTE Cahiers*, n°14, - juin

INSEE (1992) - La mutation de l'agriculture. *Economie et Statistique*, n° 254-255 - mai-juin

J. LOYAT (1993) - Intervention publique, revenu agricole et efficacité (modèle EKAM). *SFER* - session de printemps. 13-14 mai

J. RAMANANTSOA, E. BOUTTIE, M.A. MATHIEU (1993) - Evaluation des revenus agricoles (modèle MAGALI). *SFER* - session de printemps. 13-14 mai.